



SNUipp

Syndicat National
Unitaire
des Instituteurs,
Professeurs des
écoles
et Pegc

**Section
de la
Haute-Saône**

3, Impasse St Vincent
70000 Vesoul

tél/fax :
03 84 75 34 53

e-mail :
snu70@snuipp.fr

site internet :
<http://70.snuipp.fr>

Projet de loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles

Des dispositions qui relèvent plus d'une opération idéologique que d'une recherche de réponses aux besoins des familles.

26 mai 2008

Le ministre nous a présenté le projet de loi qui instituerait le droit d'accueil des élèves dans les écoles élémentaires et maternelles. Nous avons rappelé notre hostilité à toute remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève.

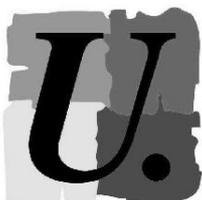
Le texte témoigne d'une ignorance totale de la réalité des écoles et vise à remettre en cause le sens des responsabilités et la conscience professionnelle des enseignants du 1^{er} degré.

L'annonce d'une procédure de négociation préalable en cas de préavis pourrait constituer une mesure intéressante. Elle sera inopérante en cas de préavis de grève touchant les questions budgétaires ou de rémunérations. En réalité elle constitue un paravent pour dissimuler la réalité du projet.

Le texte, tel qu'il nous a été présenté, a une double caractéristique : d'une part il impose aux enseignants des écoles des conditions pour l'exercice de leur droit de grève en leur imposant une déclaration préalable à l'administration alors qu'ils informent déjà les familles ; d'autre part il ne donne aucune garantie sur la qualité et la nature de l'accueil proposé aux familles ni sur les financements proposés aux communes.

Nous avons souligné le caractère inacceptable de ces dispositions qui relève plus d'une opération idéologique que d'une recherche de réponses aux besoins des familles. L'essentiel de la discussion a porté sur l'obligation de déclaration préalable, stigmatisante pour les personnels et dont l'utilité n'est pas selon nous démontrée. Le ministre a évoqué la possibilité d'évolutions plus ou moins marginales sur ce point. Nous y serons particulièrement attentifs.

Nous exigeons, dans l'esprit du relevé de conclusion du protocole sur le dialogue social, une véritable concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives.



FSU 70